

1- OBJECTIFS

La Direction des immeubles (DI) désire uniformiser les règles liées aux travaux commandés (TC) et établir ainsi des mécanismes de distinction entre les demandes de services de types TC (travaux commandés) et MC (maintenance corrective).

2- DÉFINITIONS

Travail commandé : tout travail ou service non inclus dans le cadre de travaux d'entretien régulier ou qui porte sur le mobilier non fixe (MAO) et les équipements fixes non considérés comme des équipements servant à l'opération usuelle d'un bâtiment. La réalisation des travaux commandés est donc à la charge de l'unité qui en fait la demande.

Maintenance corrective : tout travail d'entretien régulier ou qui porte sur des équipements fixes faisant partie des standards de la DI.

Équipement : tout appareil, accessoire ou élément fixe.

3- ADMISSIBILITÉ

Cette politique s'applique à l'ensemble de la clientèle de la DI.

4- ÉNONCÉ

La DI entend traiter sa clientèle uniformément et équitablement tout en considérant les besoins opérationnels et les ressources disponibles.

4.1 Critères généraux de distinction entre un TC et un MC

Critère 1 : lieu (*Où?*)

Où se situe l'équipement qui requiert une intervention? Quelle est la nature des activités de cet emplacement?

Critère 2 : type d'équipement et/ou type d'intervention (*Quoi?*)

De quel équipement s'agit-il? Est-ce un équipement fixe ou du mobilier? Est-ce une nouvelle installation?

Critère 3 : propriétaire de l'équipement (*Qui?*)

L'unité est-elle propriétaire de cet équipement? L'équipement dessert-il plusieurs clients ou un seul?

Critère 4 : standard applicable

L'équipement fait-il partie des standards requis dans ce type de local? Le service requis est-il inclus dans l'offre de service habituelle et standard de la DI ? (voir le Guide conceptuel de la DI).

| 4.2 Exemples et particularités | Maintenance corrective (MC) | Travail commandé (TC facturable) |
|---------------------------------|--|---|
| Tout type d'entretien | <ul style="list-style-type: none"> Lorsque localisé dans des salles à usage commun | |
| Serrurerie | <ul style="list-style-type: none"> Réparations de poignées ou de serrures endommagées | <ul style="list-style-type: none"> Tout ajout ou autre réparation |
| Chauffage/Ventilation/Éclairage | <ul style="list-style-type: none"> Réparations d'équipements fixes dans des espaces à usage standard | <ul style="list-style-type: none"> Équipements opérationnels dans des espaces non standards Ajout d'équipements |
| Transport | <ul style="list-style-type: none"> Livraisons en provenance des quais de réception Transfert de mobilier à la récupération | Tout autre service |
| Équipements/mobilier non fixe | <ul style="list-style-type: none"> Lorsque localisés dans des salles à usage commun | <ul style="list-style-type: none"> lorsque localisés dans des espaces à usage individuel par une unité |
| Équipements et mobilier fixe | Toute autre réparation | <ul style="list-style-type: none"> Lorsque localisés dans des locaux non standards de l'unité |
| Toiles et stores de fenêtres | | <ul style="list-style-type: none"> Tout remplacement ou réparation |